

c'est ainsi dans une foule de paroisses de ma circonscription et de bien d'autres régions de la province.

Je souligne que c'est une situation intolérable et je demande instamment au gouvernement de s'en occuper avant qu'elle prenne des proportions encore plus graves. Tout ce que je demande pour ces gens, c'est la chance d'obtenir du travail et de gagner honnêtement leur vie dans le pays où ils sont nés, dans la collectivité où ils vivent et, ce qui importe beaucoup plus encore, où ils veulent rester. Ils ont le droit naturellement, à titre de bons et honnêtes citoyens, de demander cela au gouvernement de leur pays.

A propos des problèmes économiques qui se posent dans la province du Nouveau-Brunswick, je voudrais maintenant formuler quelques observations se rattachant aux recommandations et aux observations faites par le premier ministre de la province, l'honorable Louis Robichaud, lors de la conférence fédérale-provinciale de juillet dernier. Après avoir rappelé à la conférence que la province du Nouveau-Brunswick est une des provinces qui se sont groupées dès l'origine pour former la Confédération canadienne, le premier ministre Robichaud a déclaré que, lorsque nous nous sommes unis à la Nouvelle-Écosse et aux autres provinces du Canada en 1867 pour former un nouveau Dominion, nous l'avons fait remplis d'espoir. En effet, lorsque nous avons accepté le pacte confédératif en 1867, nous espérions sincèrement que, tout au long de la période d'expansion de ce nouveau pays, notre essor économique serait au moins comparable à celui des autres provinces associées.

Malheureusement, ces espoirs sont demeurés sans lendemain et les provinces Maritimes, dans l'ensemble, sont bien en retard sur les autres provinces en ce qui concerne l'essor économique. Cette situation, à notre avis, n'est pas de nature à favoriser l'unité nationale et le bien-être social. Au cours de ses remarques préliminaires, lors de la conférence fédérale-provinciale de novembre 1957, le premier ministre a dit:

Nous estimons que notre fédération ne saurait s'épanouir dans un climat marqué de flagrantes différences entre plusieurs provinces, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, pour ce qui est de l'essor et des normes de services.

Voilà une conviction qui est répandue partout dans les provinces de l'Atlantique. Nous prétendons également que le peu d'essor économique et industriel, dans les provinces de l'Atlantique, comparativement au reste du pays, explique qu'une proportion trop forte de nos gens sont engagés dans des activités marginales ou sous-marginales. Selon nous, si le niveau de vie de nos gens doit atteindre le niveau de vie du reste du pays, le gouvernement du Canada doit collaborer

avec les gouvernements des provinces de l'Atlantique à la création d'un climat qui favorise et stimule l'essor de l'industrie manufacturière.

De quelle façon le gouvernement fédéral peut-il collaborer avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et des autres provinces de l'Atlantique en vue de créer ces stimulants favorables à la mise en valeur de ces provinces? Tout d'abord, nous devons souligner la nécessité d'une politique monétaire plus souple pour nos provinces. Nous en avons beaucoup entendu parler au cours de des deux dernières campagnes électorales. On l'appelait alors la «politique d'argent cher». Elle faisait partie des célèbres résolutions de l'Atlantique dont nous avons tant entendu parler à ce moment-là et si peu depuis. Cependant, l'argent cher existe toujours au Nouveau-Brunswick et dans les autres provinces de l'Atlantique et ses effets paralysants constituent un lourd fardeau pour les gouvernements provinciaux et municipaux et pour tous les secteurs de l'activité industrielle. Il faudrait adopter des politiques spéciales pour permettre à tous ces organismes et à tous les paliers de gouvernement d'emprunter à des conditions plus favorables et à des taux d'intérêt moins élevés, si l'on veut que l'économie des provinces de l'Atlantique prenne un nouvel essor.

En plus de pouvoir emprunter à des taux moins élevés, nous avons aussi besoin d'encouragement sous forme de concessions d'impôt, afin de stimuler l'expansion économique de nos provinces. Une caisse pour la mise en marche de grandes entreprises d'équipement, comme le recommandait la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, aiderait aussi à notre progrès économique et industriel. Cette commission a recommandé au gouvernement fédéral de consentir à verser une forte somme pour qu'on puisse entreprendre, dans la région de l'Atlantique, des projets d'immobilisations qui seraient répartis sur une période de quelques années. Le but, couvrir les dépenses nécessaires d'immobilisations qui, normalement, ressortiraient en totalité ou en partie au gouvernement provincial.

La région de l'Atlantique continue d'insister pour l'aménagement du canal de Chignectou qu'elle considère comme un prolongement national de la voie maritime du Saint-Laurent. Sans ce canal, il se pourrait bien que la voie maritime nuise à la région des provinces Maritimes. Maintenant que le gouvernement fédéral peut bénéficier des vues du nouveau ministre des Forêts (M. Fleming), qui a toujours fermement appuyé ce projet, peut-être pouvons-nous espérer davantage que les travaux commenceront bientôt.